RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 SAISONS EN LUBERON
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 170 Chemin des Oliviers
84 440 ROBION
Société en cours de constitution

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 14 décembre 2023

Nomination du premier gérant

Le 14 décembre 2023, à 9H00, au siège social.

JORDAN PARIAUD.

Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 4 SAISONS EN LUBERON,

Associé unique de ladite société,

Une société à responsabilité limitée à associé unique a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée du 14 décembre 2023 signé à ROBION, qui sera publié en même temps que le présent acte.

Le premier Gérant n'ayant pas été nommé dans les statuts, il appartient à l'associé unique de procéder à sa désignation.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A LA NOMINATION DU (DES) PREMIER(S) GERANT(S)

Nomme JORDAN PARIAUD demeurant [redacted]
aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée

Le Gérant disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Il exercera ses fonctions avec les pouvoirs et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Le Gérant accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La rémunération de la gérance sera fixée ultérieurement.

JP

La gérance a droit au remboursement de frais engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs.

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

